

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Sommaire

7 INTRODUCTION

9 LE SENS DU PROJET DE TERRITOIRE À L'HORIZON 2030

- 12 Les défis à relever
- 14 Les valeurs du projet
- 18 Le projet spatial

23 1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES

24 1.1 Les orientations en matière d'environnement

- 25 Dessiner la métropole nature
- 28 Agir contre le changement climatique et s'adapter à ses premiers effets
- 29 Répondre aux enjeux de santé environnementale des habitants

32 1.2 Les orientations en matière de développement économique

- 33 Accompagner le développement économique de la métropole nantaise à l'horizon 2030
- 34 Renforcer l'attractivité internationale de la métropole
- 39 Renforcer l'économie métropolitaine de proximité
- 41 Développer une offre de loisirs de proximité en s'appuyant sur les richesses territoriales

42 1.3 Les orientations en matière d'habitat

- 43 Accompagner le développement de la métropole nantaise à l'horizon 2030
- 44 Diversifier et qualifier la production de logements pour répondre aux besoins et aux attentes de tous les habitants
- 45 Assurer le renforcement de la mixité sociale dans tous les territoires et dans tous les programmes à l'échelle de la métropole
- 46 Accompagner l'amélioration du parc de logements existants et sa transition énergétique
- 46 Favoriser la mobilité résidentielle et garantir la cohésion sociale

48 1.4 Les orientations en matière de mobilité

- 51 Poursuivre le développement d'une métropole attractive et rayonnante en améliorant son accessibilité
- 52 Contribuer à la transition énergétique grâce à la logistique urbaine
- 54 Garantir la mobilité pour tous, pour accéder à l'emploi, aux commerces, aux services, à la formation, à la culture et aux loisirs
- 55 Organiser les déplacements dans une métropole apaisée
- 57 Innover pour impulser et accompagner les changements de comportement pour une mobilité plus durable

59 2. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SPATIALES

60 2.1 Dessiner la métropole nature

- 60 Réduire de 50 % le rythme de consommation annuel des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 61 Faciliter l'accès à la nature et aux cours d'eau

62 2.2 Développer l'attractivité et le rayonnement de la métropole

- 64 Élargir la centralité métropolitaine

67 2.3 Organiser la métropole rapprochée

- 67 Promouvoir un développement urbain mixte
- 68 Agir partout pour une haute qualité urbaine, architecturale et paysagère

70 2.4 Les déclinaisons du PADD par territoire

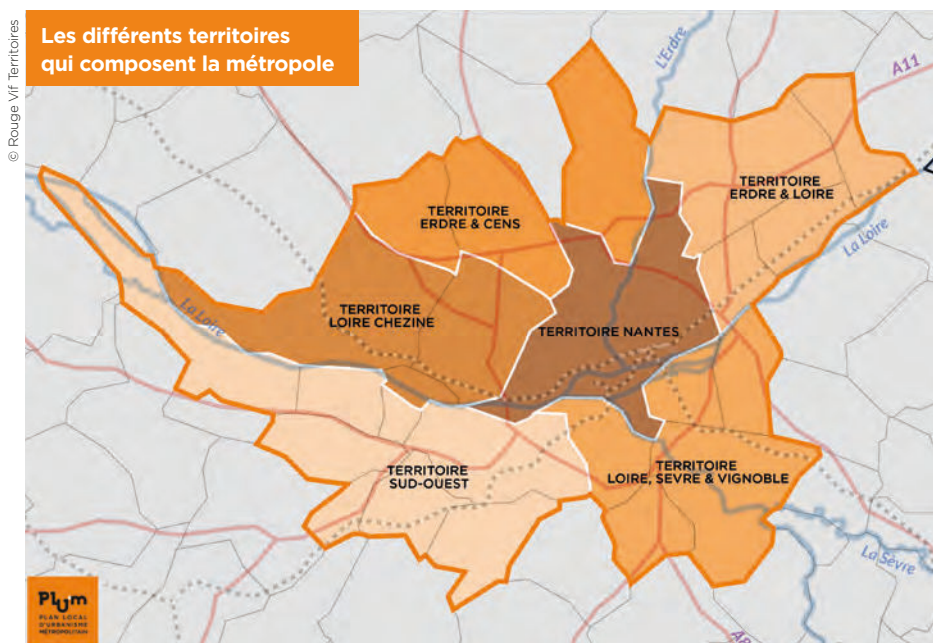
70 Les 3 défis et comment les territoires y répondent

- 73 Erdre et Loire
- 79 Erdre et Cens
- 89 Loire-Chézine
- 99 Sud-Ouest
- 107 Loire, Sèvre et Vignoble
- 115 Nantes



Territoire du pôle métropolitain.

INTRODUCTION



Le PADD: un projet métropolitain à l'horizon 2030

Plus de 600 000 habitants vivent à Nantes Métropole. La métropole, c'est pour chacun un territoire de vie où l'on travaille, se forme, étudie, où l'on se déplace, où l'on profite de ses lieux de culture, de sports et de loisirs, où l'on se promène dans les parcs et jardins, ses espaces naturels et agricoles, où l'on peut profiter de chaque commune...

Le dynamisme, l'attractivité et la qualité de vie de la métropole nantaise sont reconnus en France et en Europe. Mais il faut aller encore plus loin. D'ici 15 ans la métropole comptera au moins 75 000 habitants supplémentaires. Elle doit répondre aux besoins de tous ses habitants et de leurs modes de vie.

Un PADD intégrateur des politiques publiques territoriales de la métropole

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est un des outils dont dispose Nantes Métropole pour définir sur le long terme son développement territorial. Pour la première fois construit à l'échelle de la métropole, avec ses 24 maires et conseillers municipaux des communes, il est l'expression du projet métropolitain, dans le respect des spécificités locales, pour les 15 prochaines années. L'intégration de politiques publiques d'envergure dans un document unique est un gage d'efficacité et de cohérence de l'action publique territoriale de Nantes Métropole. C'est pourquoi le PADD est le socle commun entre le Programme local de l'habitat (PLH), le Plan de déplacements urbains (PDU) et le Plan climat air énergie territorial (PCAET)¹.

Un PADD co-construit avec les 24 communes

Le PADD couvre l'intégralité du territoire métropolitain. Il est décliné en 6 territoires correspondant aux 5 pôles de proximité hors les quartiers nantais (Erdre et Loire, Erdre et Cens, Loire Chézine, Sud-Ouest, Loire Sèvre Vignoble) et à la ville de Nantes. Les communes ont été impliquées dans l'élaboration du PADD selon une démarche itérative prenant en compte les trois échelles territoriales que sont la métropole, les cinq pôles de proximité et les communes.

Un PADD largement alimenté par la participation citoyenne

Avec la volonté d'un dialogue citoyen renouvelé, l'élaboration du PADD a fait l'objet d'un travail de participation sans précédent avec des habitants et des acteurs du territoire: à l'échelle de la métropole et à l'échelle des 24 communes, plus d'une centaine d'ateliers thématiques et de réunions d'échanges ont été organisés entre janvier et septembre 2015, produisant plus de 3200 propositions.

Le PADD a été élaboré en s'enrichissant de ces propositions citoyennes, ainsi que de celles du Conseil de développement métropolitain et du Conseil métropolitain des acteurs économiques, dont notamment les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre d'agriculture, du Club immobilier Nantes Atlantique et des sociétés publiques locales d'aménagement.



Atelier citoyen - Bouguenais.

¹ En cours d'élaboration

LE SENS DU PROJET DE TERRITOIRE À L'HORIZON 2030



La forme et les usages d'une ville se construisent sur le temps long. Mobilité durable, habitat coopératif, redéfinition des espaces de travail, usage temporaire de l'espace public... De nouveaux comportements émergent et transforment l'esprit des villes, autour de notions comme le partage, l'éphémère et la réversibilité. De nouveaux usages sont rendus possibles, notamment par la révolution numérique et les aspirations d'une génération de citoyens davantage porteuse de valeurs écologiques, collaboratives, et désireuse de voir les villes mieux s'adapter à leurs besoins.

En outre, l'aménagement durable du territoire est un levier d'action majeur pour conjuguer le développement avec une empreinte écologique soutenable.

Le futur ne se prévoit pas mais il peut être anticipé et planifié sur le moyen et le long termes. Le PLUm a pour objectif d'édicter les règles d'urbanisme et d'encadrer les projets et actions nécessaires au développement que nous souhaitons pour notre métropole.

La métropole nantaise telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec son réseau de transports, ses quartiers historiques et contemporains, ses grands équipements et ses parcs publics, est le **fruit de l'Histoire**. Elle s'est construite grâce au travail mené par les villes et les structures intercommunales. L'élaboration successive des documents d'urbanisme: schémas de cohérence territoriale, plans d'occupation des sols, plans locaux d'urbanisme, plans de sauvegarde et de mise en valeur... ont en effet façonné, au fil du temps, la ville telle que nous la vivons chaque jour.

Aujourd'hui, pour la première fois, le plan local d'urbanisme devient **intercommunal et unique**. Il se construit dans un **esprit collectif**: les 24 maires s'unissent pour porter une ambition commune, pour mieux faire ensemble, en offrant des services de qualité à nos concitoyens tout en respectant les particularités de chaque territoire, de chaque commune, de chaque quartier.

La métropole est une **communauté de destins** et, pour chacun d'entre nous, un territoire de vie: on travaille dans une commune mais on réside dans une seconde, tout en pratiquant du sport dans une troisième et en allant au cinéma ou au théâtre dans une autre... Bien que la centralité métropolitaine accueille un nombre important de fonctions métropolitaines (grands équipements, commerces de prestige ou de niche...), les autres secteurs de l'agglomération développent une offre résidentielle, économique, commerciale, sportive et culturelle faisant de la métropole un réseau de villes complémentaires.

La métropole nantaise, **sixième métropole française** et troisième métropole industrielle, est particulièrement reconnue pour sa qualité de vie et son dynamisme économique. Elle compte parmi les plus attractives du pays. Cette attractivité est le fruit d'une situation géographique privilégiée, proche de Paris et aux portes de l'Atlantique, sur les berges du plus grand fleuve de France, la Loire. Elle est surtout le résultat de l'engagement résolu des élus locaux **pour soutenir** l'emploi et le développement, l'agriculture périurbaine, la construction de logements, la préservation et la valorisation des espaces naturels durables, la culture, l'éducation et la formation, l'amélioration continue des transports, etc.

C'est une métropole où il fait bon vivre et où il fait bon vivre ensemble, **riche de ses diversités et de celles de ses territoires communaux**. Elle est le fruit d'une gouvernance qualifiée souvent « d'à la nantaise » que nous souhaitons poursuivre, fondée sur des valeurs fortes et partagées de solidarité et de lien social.

Dans un monde en mouvement (évolutions démographiques, changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, transformation des modes de vie et des pratiques sociales, nouvelle gestion des temps, développement du numérique et de la dématérialisation, évolution du rapport à la propriété), la métropole va devoir s'adapter et se réinventer. Les travaux préparatoires menés par l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) dans le cadre des réflexions sur la métropole nantaise à l'horizon 2030 y ont contribué et ont nourri l'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain.



Berges de la Loire - Nantes.

Les défis à relever

Le PLU métropolitain entend relever trois grands défis pour répondre aux grands enjeux des décennies à venir.

Développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité

La métropole du bien-vivre ensemble devra répondre aux besoins de chacun, en matière de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et de services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, de nature en ville et des espaces publics de qualité.

Elle devra se développer tout en veillant à valoriser la **diversité des communes** ainsi que celle des quartiers que nous concevons comme une vraie richesse. La métropole étant un territoire de confluences, chaque commune a un rapport intime avec l'eau, La Loire et ses affluents. Chaque bourg, chaque quartier présente une composition urbaine et des repères bâtis et paysagers **façonnés par l'histoire et la géographie locales**, dans lesquels doivent pouvoir s'inscrire les actions de requalification ou d'amélioration de l'existant et les nouvelles constructions. Ceci fait partie intégrante de notre qualité de vie et de notre attractivité.

Faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique

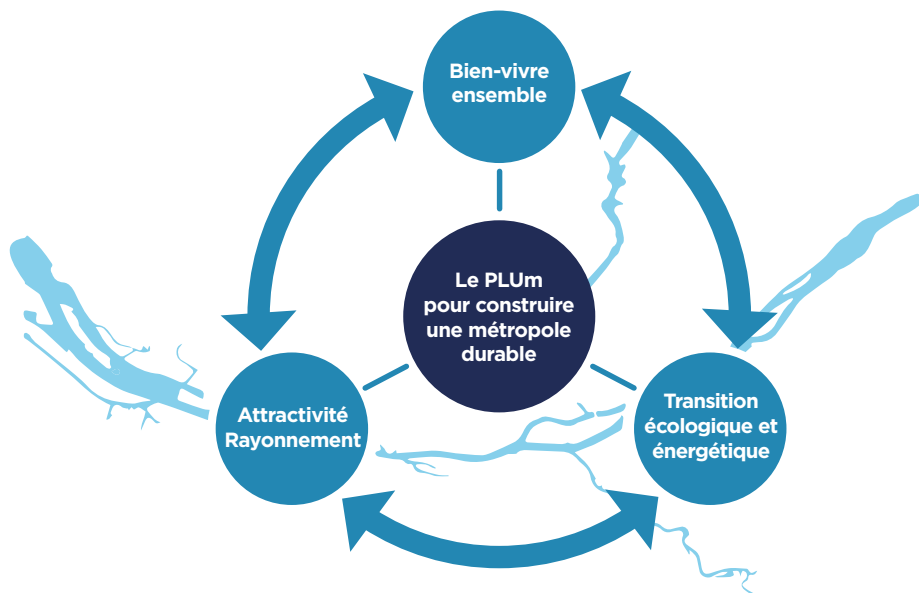
L'urgence du changement climatique, la limitation du réchauffement à + 2 °C voire à + 1,5 °C imposent d'agir, rapidement et efficacement, en prenant des mesures très concrètes en matière de développement urbain pour un territoire durable et résilient. La métropole nantaise est, à son échelle, un **territoire de solutions**.

Transitions écologique et énergétique sont les défis majeurs du XXI^e siècle auxquels les villes ne doivent pas seulement s'adapter mais qu'elles doivent intégrer comme un nouveau modèle de « vivre en ville ». Il s'agit d'en faire une opportunité pour définir la société que l'on désire construire, les valeurs qu'elle doit porter, le dynamisme qu'elle permettra, la mise en mouvement des acteurs dans leur diversité qu'elle favorisera. **L'aménagement durable** de notre territoire sera considéré comme un élément majeur de notre action en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces transitions seront également d'ici 2030 un vecteur d'évolution des usages de la ville, à tous les âges de la vie. Les manières de nous déplacer, nos modes de travail, notre consommation, nos aspirations personnelles en matière de loisirs, de sports, de culture, de tourisme de proximité, notre volonté d'un retour à une relation proche de la nature, nos formes d'habitat, tout cela évolue. Il s'agit d'adapter la ville aux différents modes de vie, et de concilier les usages selon les différents temps de la vie et les aspirations de chacun.

Agir pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante

À ces transitions écologique et énergétique s'ajoute la transition numérique. Toutes trois sont aussi déterminantes dans les domaines de l'emploi et du développement économique. Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, favoriser l'activité locale et non délocalisable constituent de nouveaux secteurs créateurs d'emplois dont notre territoire doit se saisir. Affirmer l'identité économique de la métropole, mettre en valeur et soutenir ses atouts et compétences spécifiques (diversité des activités et des emplois, attractivité des filières d'excellence, qualité



de la formation et de l'ingénierie, culture de l'entrepreneuriat, richesse et travail en réseau, compétitivité de l'offre de services), c'est accroître le potentiel économique du territoire en misant sur de nouveaux leviers de croissance: **innovation, créativité, numérique, économie circulaire, sociale et solidaire**. C'est renforcer l'attractivité et favoriser le développement des entreprises créatrices d'emploi. C'est aussi stimuler et accompagner le potentiel d'innovations croisées et de création de nouveaux projets porteurs de valeur ajoutée.

Si le Plan local d'urbanisme métropolitain ne peut à lui seul répondre à tous ces défis, il doit néanmoins créer les conditions favorables et nécessaires au maintien et à la croissance endogène des entreprises, tout en offrant des espaces d'accueil et de développement pour les entreprises extérieures. L'aménagement des zones d'activités devra contribuer à la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, notamment en privilégiant leur densification et la mutualisation de certains de leurs services.

Pour cela, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) exprime une ambition politique qui doit combiner dynamique économique, cohésion sociale, enjeux environnementaux et équilibre territorial: un emploi et un logement pour tous dans une économie innovante et un cadre de vie de qualité.

Les valeurs du projet

Le Plan local d'urbanisme métropolitain porte une nouvelle ambition à l'horizon 2030. Il vise un double objectif fondamental pour notre territoire et ses habitants: dynamiser la métropole dans tous les domaines, pour favoriser la croissance et le développement de l'emploi, et améliorer sans cesse la qualité de vie de ses habitants par la mise en œuvre d'un modèle de développement équilibré associant emploi et logement pour tous, cohésion sociale et performance environnementale. Il est porteur de valeurs fortes.

Une métropole solidaire et juste

Dans la métropole nantaise, le vivre ensemble est une réalité et un objectif constant. Relier les quartiers et les communes entre eux, développer les qualités urbaines des quartiers: chacun a « **droit à un environnement urbain de qualité** » et doit pouvoir s'y épanouir. Le droit au logement est un fondement du pacte républicain, il se traduit dans le Programme local de l'habitat (PLH): chaque habitant doit pouvoir accéder à un véritable parcours résidentiel, sans qu'il ne soit exclu des centres-villes et de l'accès aux services. La mixité des populations, des ménages, des générations, la diversité et la qualité des constructions et de leur fonction (habitat, activités, équipements) sont des piliers de la cohésion sociale.

Il nous faut être en capacité de répondre aux besoins d'au moins 680 000 habitants à l'horizon 2030, de permettre aux personnes qui résident aujourd'hui dans la métropole d'y rester, et à leurs enfants et petits-enfants d'y projeter leur avenir; de rendre la métropole désirable et de permettre à de nouvelles populations de s'y installer, quel que soit leur âge, leur parcours, notamment des familles et des actifs.

Une métropole diverse

D'une commune à l'autre, d'un quartier à l'autre, la chance de la métropole, c'est **la diversité de ses formes d'habitat et de ses tissus urbains**. Cela doit être conservé, valorisé et renforcé dans une logique de mixité des fonctions urbaines. Afin de maintenir le dynamisme de la métropole et cette diversité qui caractérise notre territoire, chaque commune, et Nantes au premier rang, doit participer, à son niveau et dans le respect de son identité, à la mise en œuvre du grand projet collectif que traduit ce PLUm.



Quartier des Dervallières - Nantes.

Une métropole nature

Tous, nous aspirons à plus de nature en ville, à une meilleure qualité de vie et à une réduction des nuisances et des pollutions. La métropole est déjà exemplaire mais nous devons avoir une plus grande ambition pour « dessiner une métropole nature »: végétalisation, création de parcs et de jardins, maillage des espaces de nature entre eux, conciliant à la fois continuités écologiques et continuités des réseaux cyclables et piétonniers. L'idée de « métropole nature » dépasse les seuls espaces verts. Avec la volonté de

préservé, de conforter et de développer un maillage fonctionnel vert et bleu, le projet de territoire vise tout à la fois à valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers qui entourent l'espace urbanisé et à redévelopper sous toutes ses formes la nature en ville. Il vise à favoriser la diversité des milieux naturels qui peuvent être autant des lieux d'agrément que des



Bords de Loire - Mauves-sur-Loire.

réservoirs de biodiversité, des supports pour le développement des déplacements doux et pour la valorisation du patrimoine et du paysage local.

La ville et la nature ne sont plus opposées mais organisées **comme deux composants complémentaires de notre métropole.**

Le renforcement de l'armature verte et bleue participe activement à la préservation de la biodiversité, et sur un plan plus générique de la vie tout court, en identifiant les continuités écologiques nécessaires à la préservation des espaces et des espèces remarquables et ordinaires. La trame verte et bleue joue également un rôle important pour la régulation du climat local, la prévention des risques d'inondation, l'amélioration de la qualité de l'eau, des sols et de l'air de la métropole.

Une métropole sobre

Agir contre le réchauffement climatique et s'adapter à ses premiers effets sont à la fois un formidable défi et une opportunité pour devenir le territoire de référence pour la transition écologique et énergétique. L'objectif de **diminuer de 50 % par habitant nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030** impose de dessiner une métropole compacte, qui limite les déplacements, inscrit les services de proximité dans les quartiers, promeut un habitat et un développement économique moins consommateurs d'espace, et anticipe sa production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

Nous devons encourager et anticiper une réelle transition énergétique en favorisant notamment le développement des mobilités douces et peu polluantes, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, le recyclage des matériaux de construction. Un Plan climat air énergie territorial est indispensable pour atteindre cet objectif.

De la même manière, l'intégration des risques naturels et technologiques, mais aussi des nuisances et des pollutions, dans la conception des projets est aussi un levier d'innovation urbaine pour une ville plus résiliente, c'est-à-dire qui anticipe mieux les risques potentiels, s'y adapte et le cas échéant s'en relève rapidement.

Une métropole créative

L'innovation, dans toutes ses dimensions sociale, technologique et d'usage, culturelle et créative, écologique et énergétique, numérique enfin, est l'autre défi auquel la ville de demain devra répondre. Déjà riche de la diversité des formes d'entreprendre illustrée notamment par l'importance et la contribution active de l'économie sociale et solidaire, la métropole doit être **ouverte à l'expérimentation, encourager et accompagner les nouveaux talents**; elle doit également

accélérer le développement des technologies et des services générateurs de nouveaux comportements et de nouveaux emplois, notamment en termes de mobilité, d'information, permettant de concilier les différents temps de vie. Ce

sont aussi de nouveaux leviers pour gérer les constructions et les services urbains de manière plus efficace et économe. La métropole nantaise doit rester à la pointe du soutien aux filières émergentes et de l'innovation urbaine, en termes de services, de culture, d'architecture et de construction, notamment dans le cadre des démarches de la ville intelligente. Innover, c'est anticiper l'avenir, pour ne pas le subir.



La Fabrique - Nantes.

Une métropole apaisée, une métropole de proximité

La métropole de la proximité se construit. Elle replace **les centralités au cœur des déplacements quotidiens des habitants**. Ce modèle suppose de proposer les bonnes conditions d'accès des habitants à l'emploi, à l'éducation, à la formation, aux services publics, aux commerces et aux loisirs au sein de ces centralités en privilégiant les modes alternatifs à la voiture particulière. Le développement urbain dans ces centralités existantes ou émergentes bien desservies et le long de corridors de transports collectifs structurants ou à vocation structurante est une condition majeure permettant aux habitants d'avoir un usage plus raisonné de leur voiture. Cette recherche de qualité de vie en ville doit s'articuler au nécessaire développement des déplacements de courtes distances et aux nouvelles mobilités. Ainsi le développement des transports collectifs structurants sera conjugué au **développement d'un tissu urbain mixte et dense mis en réseau** au sein duquel se déploiera un maillage fin pour les piétons et les cyclistes.

La construction de la métropole de proximité trouvera également des répercussions dans la façon de penser l'aménagement de l'espace public qui doit être au service de cette intensité en privilégiant au sein des centralités **un espace public partagé et donc apaisé**, notamment par la réduction des vitesses induisant un meilleur partage des espaces au profit des modes actifs et une amélioration de la sécurité routière.

En complément, par son rayonnement et son attractivité, **l'accès à la métropole demeure une priorité**. Elle concentre différents services structurants et est au cœur d'un réseau de liaisons nationales et internationales (gare, aéroport). Dans ce cadre, l'accessibilité en transports collectifs est à privilégier tout en maintenant une desserte routière de qualité et en calibrant l'offre de stationnement pour favoriser l'usage des transports en commun et des modes actifs.

La centralité métropolitaine autour de la Loire apparaît comme un des reflets de cette nouvelle ville à construire: une forte ambition d'accueil d'habitants et d'activités en plein cœur de la métropole, organisée autour d'une offre performante de transports collectifs structurants, d'un maillage de modes doux et où la circulation automobile permet de bonnes conditions d'accès aux équipements structurants.



Piste cyclable pont Clemenceau - Nantes.

Une métropole active

Dans notre métropole qui a la chance de bénéficier d'un fort dynamisme, **l'emploi demeure la préoccupation première**. La réussite économique de Nantes passe par la diversité de ses activités: consolidation du système productif métropolitain à partir du développement des filières industrielles (aéronautique, navale, énergie, agro-alimentaire), du renforcement de l'écosystème d'innovation et des capacités de formation et de recherche et développement (démarche Campus Nantes) et de la valorisation du potentiel créatif. La métropole doit rester attractive pour des centres de décision et des nouveaux opérateurs industriels, tertiaires ou commerciaux, pour le développement des services aux personnes et des activités de proximité liés à l'économie résidentielle et poursuivre la dynamique événementielle, culturelle et touristique.

Cette diversité économique est une chance qu'il faut préserver, notamment en contribuant à **la requalification des sites industriels anciens et au renouvellement de l'offre d'accueil existante** dans la logique de construction d'un parcours résidentiel des entreprises et de multiplication des lieux de partages créatifs et d'innovation ouverte.

Ce nouveau modèle de développement durable s'illustre par le développement de l'économie circulaire et de la responsabilité sociétale des entreprises qui font des acteurs économiques un des principaux leviers de la société décarbonée.

La réaffirmation de la place de **l'économie sociale et solidaire** et du soutien à l'innovation sociale et environnementale constitue un autre vecteur décisif d'impulsion de cette dynamique vertueuse orientée vers la gestion raisonnée des ressources naturelles.

Les nouveaux modes de travail, comme le co-working ou le télétravail doivent aussi trouver leur place dans la ville de demain. Les rythmes temporels quotidiens sont de plus en plus éloignés des traditionnels 8h-12h / 14h-18h. La ville de demain devra apprendre à concilier la ville qui travaille, la ville qui se déplace, la ville qui dort et la ville qui se divertit.

Le dynamisme économique passe également par le renforcement des coopérations métropolitaines Nantes-Saint-Nazaire et Loire-Bretagne pour une meilleure reconnaissance des atouts et compétences du territoire à l'échelle européenne, et une capacité élargie à fixer des activités à forte valeur ajoutée et des emplois hautement qualifiés dans la métropole.

Une métropole qui fait de son passé une richesse pour l'avenir

L'innovation urbaine ne peut se concevoir sans un lien à l'Histoire qui a construit la ville. Les paysages, la Loire, les ports, les marques du passé industriel, forgent l'identité de la métropole et doivent être préservés. Mais c'est également vrai du petit patrimoine architectural et urbain, dans chaque commune ou chaque quartier. Il ne doit pas empêcher les projets, pour ne pas créer une ville musée, mais il doit

en être une **composante assumée qui enrichit et donne du sens au projet**. Il faut s'appuyer sur la singularité nantaise: son patrimoine est vivant. On ne fera pas table rase du passé, au contraire, il faudra s'appuyer dessus, le valoriser quels que soient les époques et les lieux qu'il représente.

Une métropole reliée dans une logique d'alliance des territoires

Parce que le dynamisme de Nantes Métropole s'ancre dans un territoire bien plus large, parce que les périmètres institutionnels ne recouvriront jamais les bassins de vie des habitants, actifs, entreprises..., parce qu'aujourd'hui le développement d'une métropole tient autant sinon plus aux réseaux qu'elle tisse qu'à sa taille, Nantes Métropole construit des alliances avec ses territoires voisins. La complémentarité ville/campagne s'enrichit au sein de la métropole, mais aussi avec les territoires du **pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire** qui travaillent à faire converger leurs stratégies au sein du schéma de cohérence territoriale.

Le dynamisme de la France dépendra en grande partie de la capacité des métropoles à diffuser la croissance et à irriguer les territoires. Nantes Métropole est donc particulièrement engagée aux côtés de Saint-Nazaire, Rennes, Angers, Brest, afin de construire des coopérations innovantes et imaginatives au sein notamment du **pôle métropolitain Loire-Bretagne** et de renforcer les liens en matière touristique, économique, d'enseignement supérieur et de recherche, de culture.

Ce travail à plusieurs échelles poursuit un objectif fort: mettre nos forces en commun pour agir au service des habitants et du territoire.



Le château des Ducs de Bretagne - Nantes.

Le projet spatial

Les trois orientations spatiales décrites ici en synthèse se déclinent dans la deuxième partie du PADD consacrée aux orientations spatiales territorialisées.

Dessiner la métropole nature

La Loire et ses affluents constituent un fil directeur et un trait d'union du projet spatial métropolitain. Les espaces naturels et agricoles, et les paysages, composent l'armature essentielle de l'aménagement du territoire métropolitain, au sein de laquelle est prévue la mise en valeur des forêts urbaines, des boisements, de l'agriculture périurbaine, des fleuves et des rivières, des rivages lacustres, etc. Organisées comme deux composantes complémentaires, et non opposées, la ville et la nature impliquent des extensions urbaines limitées, exprimant la volonté d'une plus grande préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour qu'ils ne soient désormais plus « au service » des projets urbains mais constitutifs des projets d'aménagement.

Il s'agit de renouveler notre approche de l'urbanisme pour intégrer le climat, l'énergie, le cycle de l'eau et la gestion alternative des eaux pluviales, la biodiversité, le paysage au travers de la trame verte et bleue métropolitaine. A cela s'ajoute la gestion des risques dans les actions de planification et d'aménagement pour ainsi répondre aux enjeux de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

Réduire de 50 % le rythme moyen annuel de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La métropole entend poursuivre la promotion d'une forme de développement tourné vers le renforcement des centralités afin, d'une part, d'affirmer l'importance de la proximité (services, transports, commerces, artisanat...) et d'autre part, de limiter l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers.


La mobilisation de toutes les communes, chacune en fonction de ses capacités et à son échelle, doit s'inscrire dans l'objectif de rechercher dans le tissu urbain constitué des espaces de renouvellement urbain, de maîtriser les extensions urbaines et de limiter très fortement le développement des hameaux. Les espaces agricoles et naturels devront s'adapter au changement climatique et la métropole devra accompagner l'évolution des paysages (cultures, espèces, qualité des sols...).




Saint-Léger-les-Vignes.


Dessiner la métropole nature


Valoriser la Loire et ses affluents

 Réseau hydrographique


Préserver et restaurer les espaces agricoles, naturels et forestiers

 Protéger les espaces naturels et agricoles

 Préserver les réservoirs de biodiversité

 Développer les projets de forêt urbaine

Développer la nature en ville


 En tissu aggloméré

Rendre possible la mise en oeuvre des projets économiques d'envergure métropolitaine porteurs d'emplois


Assurer la réalisation des grands projets structurants

 Grands projets

Inscrire les sites universitaires dans la dynamique métropolitaine

 Sites universitaires - Campus Nantes

Renforcer le socle industriel et logistique et améliorer la qualité des sites


 Sites d'activités


Organiser la métropole rapprochée


Développer une métropole compacte, mixte et active


 En tissu aggloméré

Conforter les centralités et améliorer leur accessibilité par tous les modes de déplacements

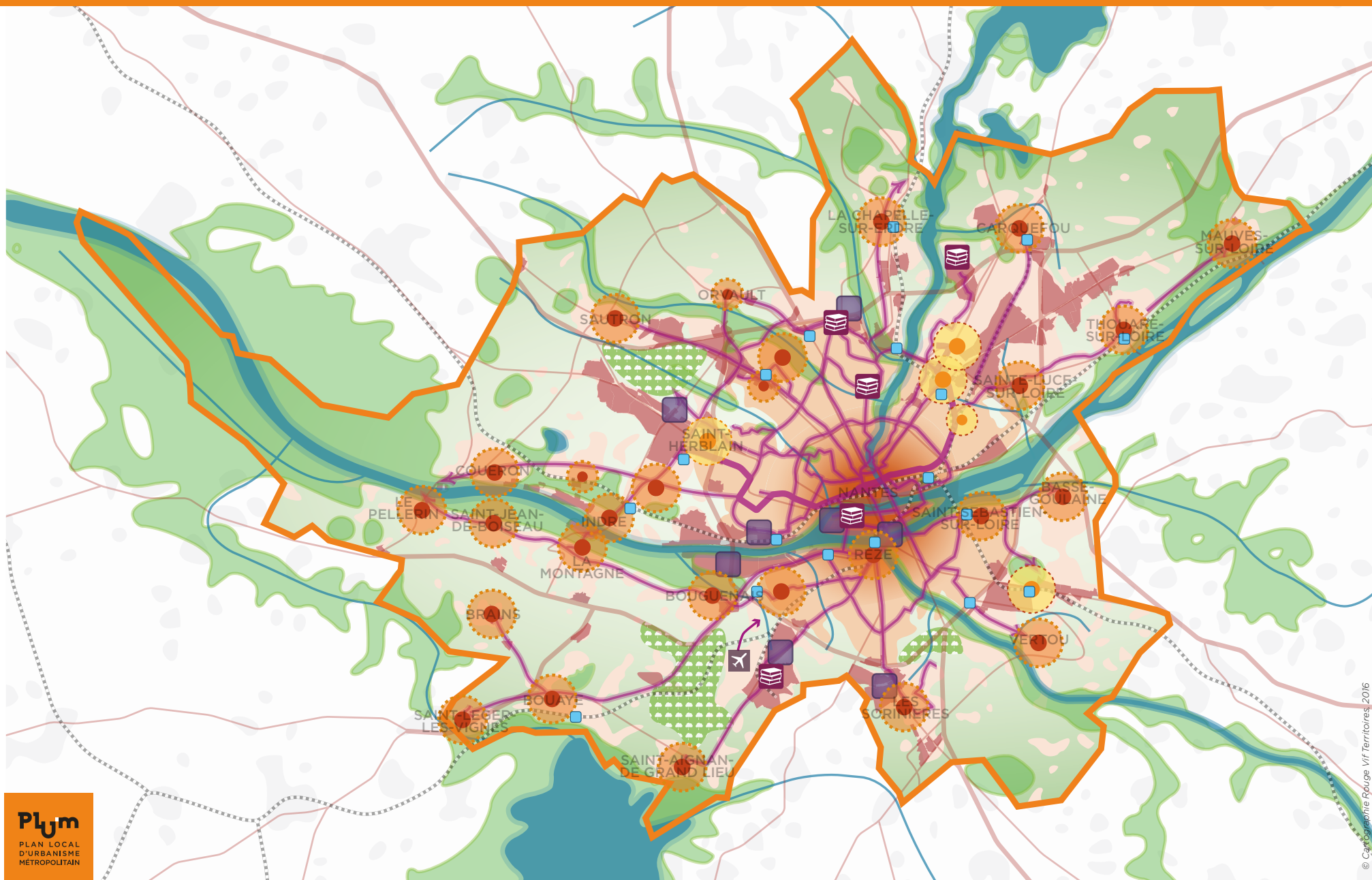
 Elargir la centralité métropolitaine

 Animer les centralités communales

 Favoriser l'émergence de nouvelles centralités

 Développer le réseau de transports collectifs structurants et favoriser la multimodalité

SPATIALISATION DU PROJET MÉTROPOLITAIN À L'HORIZON 2030



Organiser la métropole rapprochée

Le projet spatial métropolitain repose sur le concept simple d'une **métropole compacte**, composée de plusieurs centralités urbaines, reliées entre elles par un réseau d'infrastructures de transports collectifs et routières performant. Intégrée dans ce réseau, chaque centralité doit être suffisamment peuplée pour jouer efficacement son rôle. Ainsi conçue, chaque centralité peut être source de vie sociale, de rencontres et d'échanges entre les habitants, où les déplacements de **courte distance** à pied ou à vélo deviennent naturels et agréables.

C'est l'idée d'une « **métropole rapprochée** » où l'on peut se déplacer facilement et confortablement d'un point à l'autre de la métropole, mais aussi où l'on dispose d'une offre de proximité suffisante pour y organiser sa vie de tous les jours à l'échelle de son quartier ou de sa ville.



Busway au Clos-Toreau - Nantes.

Prioriser clairement les localisations d'urbanisation préférentielle

Chaque commune doit pouvoir bénéficier d'un potentiel de développement urbain pour ne pas perdre de population et poursuivre son dynamisme. Dans le même temps, chaque commune doit participer à l'effort de construction nécessaire pour assurer le dynamisme démographique et économique de la métropole. Mais ce développement doit être maîtrisé et priorisé. **Le projet spatial favorise donc l'urbanisation :**

- D'abord dans les villes situées à l'intérieur et le long de la ceinture du périurbain;
- Puis dans les centralités urbaines déjà constituées;
- Ensuite le long des axes structurants de transports collectifs (tramway, busway, chronobus, tram-train, etc.) performants, là où c'est pertinent, sans s'opposer aux autres politiques métropolitaines;
- Enfin seulement, dans le reste du tissu urbain existant.

Privilégier le développement urbain dans les centralités

Le développement urbain sera privilégié dans les centralités urbaines.

Parce qu'elle cumule une concentration des fonctions urbaines et une diversité des activités humaines, la centralité urbaine est un des facteurs de qualité de vie en ville. Pour le citoyen, elle est **un lieu de vie associant proximité, convivialité et lien social** en regroupant habitat, services, commerces, artisanat, équipements. Elle est facilement accessible car desservie par l'ensemble des modes de déplacements et dotée d'espaces publics de qualité aménagés y compris pour les personnes en situation de handicap.

À l'échelle de la métropole, le projet de territoire propose la mise en réseau des différentes centralités que sont :

- La centralité métropolitaine - qui offre des services qui rayonnent au-delà de la métropole ;
- Les centralités de proximité, communale ou de quartier - qui offrent les services du quotidien - ;
- Les centralités émergentes développées à partir de pôles commerciaux et/ou d'échanges qui ont vocation à se diversifier (Atlantis, Peccot-Angevinière, Paridis, Halvêque Beaujoire Ranzay, gare de Vertou) ou dans le cadre de projet urbain d'envergure (Bottière Pin Sec).



Quartier Malakoff - Nantes.

Élargir et conforter la centralité métropolitaine

Le projet d'aménagement à l'horizon 2030 va redessiner totalement la centralité métropolitaine. Ce qui n'était auparavant que le centre-ville nantais devient après année **le centre de la métropole, qui s'élargit de plus en plus**. Deux cents hectares vont être aménagés en berges de Loire, notamment sur l'île de Nantes, le Bas Chantenay, la poursuite d'Euronantes-Malakoff, mais aussi Pirmil-les-Isles à Rezé. Après l'implantation du tribunal, du parc des Chantiers, du lycée international

Mandela, l'île de Nantes va accueillir le centre hospitalier universitaire, cœur du futur quartier de la santé, mais aussi les halles Alstom transformées, avec notamment l'école des Beaux-Arts au cœur du quartier de la création, ou bien encore le palais des sports de Beaulieu réhabilité.

Le centre historique nantais va poursuivre également sa redynamisation, lancée avec les travaux des places Royale et Graslin, la restauration du passage Pommeraye et des rues avoisinantes, l'aménagement de l'esplanade Château Mercœur et son miroir d'eau. Plusieurs projets structurants permettront de renforcer le rayonnement métropolitain du centre: la nouvelle gare et ses espaces publics nord et sud, la promenade de la Loire à la Gare, le réaménagement de la place du Commerce, le projet d'aménagement de la Petite Hollande, les quais de la Fosse.

Rendre possible les projets d'envergure métropolitaine

À Nantes, plusieurs autres projets permettront de répondre aux besoins en matière de construction de logements, notamment les opérations Bottière-Chênaie, Doulon-Gohards, Bottière Pin Sec, Champs de manœuvre, Pirmil, Halvéque Beaujoire Ranzay, Bas-Chantenay, ainsi que le renouvellement urbain du Grand Bellevue, qui concerne aussi Saint-Herblain, et des quartiers nord.

Plus largement, à l'échelle de la métropole, de nombreux projets vont se développer et créer de nouvelles centralités fortes. Il faut les anticiper, comme à Saint-Herblain avec le boulevard de la Baule, le renouvellement urbain du site Laënnec, la diversification urbaine d'Atlantis et à Rezé, avec le projet de centre-ville et de Pirmil-les-Isles.

Plusieurs projets à vocation économique structureront également fortement le territoire à l'image du transfert du MIN à Rezé dans le cadre du pôle agroalimentaire Océane, du réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique et du développement du pôle industriel d'innovation Jules Verne dans le sud-ouest. À l'échelle de la métropole, le projet spatial prévoit la localisation et les potentiels de ces grands projets urbains de demain.

Permettre le développement de chaque commune

Au-delà des grands projets urbains, le développement de la métropole nécessite le développement de chacune de ses communes. Le projet d'aménagement et de développement durables vise à **renforcer les centralités existantes et à poursuivre les projets urbains déjà engagés**, notamment dans le cadre des

zones d'aménagement concerté métropolitaines.

La métropole devra se développer tout en veillant à valoriser la diversité des communes ainsi que celle des quartiers que nous concevons comme une vraie richesse et un engagement durable.



Le centre-ville - Rezé.

Agir partout pour une haute qualité urbaine, paysagère et architecturale

Cette ambition implique également de prévoir dans tous les projets urbains et dans toutes les communes de l'agglomération une **densification progressive** et raisonnée, ainsi qu'une priorité donnée au renouvellement de la ville sur la ville, qui s'accordent avec les tissus urbains déjà constitués prenant appui sur l'histoire des territoires et donnant sens aux aménagements. La **densification ne peut**

pas être uniforme partout mais c'est partout la condition de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cet effort pour une ville plus compacte s'inscrit dans la nécessité de proposer partout une « **haute qualité urbaine, paysagère et architecturale** ».



Sainte-Luce-sur-Loire.

À l'horizon 2030

Accueillir
+75 000 habitants

Produire au moins

6 000 logements neufs en moyenne par an
dont **2 000** logements locatifs sociaux

Permettre la création de
+60 000 emplois

Diminuer de **50%** par habitant*
les émissions de gaz à effet de serre

Atteindre **20%** d'énergies
renouvelables locales à horizon 2030

Atteindre **72%** des déplacements par
des modes alternatifs (marche, vélo, transports
collectifs, co-voiturage, auto-partage)

Réduire de **50%** le rythme annuel
de consommation des espaces agricoles,
naturels et forestiers (par rapport à la
période 2004-2014)

Protéger
durablement
+de 15 000
hectares de zones agricoles

* Par rapport à 2003

1.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES

1.1 Les orientations en matière d'environnement P.22

1.2 Les orientations en matière de développement
économique P.30

1.3 Les orientations en matière d'habitat P.40

1.4 Les orientations en matière de mobilité P.46

1.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES

1.1 Les orientations en matière d'environnement

ENJEUX

La métropole dispose d'un patrimoine naturel riche et diversifié, mosaïque d'espaces où vivent faune et flore remarquables et ordinaires. Pour la flore, on recense près de 1300 espèces végétales dont 154 sont rares, menacées ou protégées. Pour la faune, ce sont près de 408 espèces de vertébrés, de papillons et de libellules qui sont actuellement connues.

Les 600 km de cours d'eau, dont la Loire, et les plus de 9 000 ha de zones humides qui représentent 17 % du territoire, font partie du patrimoine hydrologique de la métropole. Celui-ci présente un intérêt écologique, mais aussi social, culturel et paysager, et doit constituer une clé de lecture pour une meilleure prévention des inondations, par ruissellement ou par débordement de cours d'eau.



Bords de Loire - Indre.

Le projet de territoire doit permettre:

- De préserver et de valoriser les potentialités et atouts offerts par la biodiversité qui s'y déploie;
- De donner accès à un cadre de vie, des paysages, un patrimoine naturel et culturel qui font l'identité du territoire et sont vecteurs d'ambiance particulière appréciée des habitants;
- De prendre en compte et d'améliorer ses fragilités: restauration de sites naturels dégradés, réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, notamment climatiques, et technologiques, réduction des quantités de déchets, amélioration de la qualité de l'air;
- De préserver les ressources naturelles, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter au changement climatique et d'agir pour la transition énergétique;
- D'améliorer la santé environnementale des habitants par la réduction de l'exposition des personnes aux nuisances et aux pollutions.



d'espaces agricoles, naturels et forestiers



de cours d'eau



du territoire en zone humide

DESSINER LA MÉTROPOLE NATURE

La trame verte et bleue métropolitaine est l'armature naturelle composée de continuités écologiques, terrestres et aquatiques. **Support de vie, d'usages et véritable atout du territoire métropolitain**, elle permet d'encadrer le développement urbain en préservant les espaces paysagers et naturels et de le valoriser en garantissant un cadre de vie de qualité.

Elle est composée des unités paysagères caractéristiques de la métropole, des espaces naturels et agricoles, des espaces de nature en ville et du patrimoine végétal, des cours d'eau, des zones humides et des champs d'expansion des crues.

La trame verte et bleue constitue aussi le support de l'activité agricole qui la pérennise et la valorise, en particulier par des pratiques extensives sur les prairies naturelles, dans les marais et dans les milieux bocagers.

La prise en considération de la trame verte et bleue métropolitaine a pour objectifs de :

- Préserver la biodiversité de la métropole et au-delà, en permettant aux espèces de se déplacer, de se nourrir, de se reproduire, donc de subsister ;
- Contribuer à la sécurité des personnes et à la sauvegarde des biens en œuvrant à la maîtrise du risque inondation ;
- Répondre aux besoins de nature des habitants, des touristes et des usagers de la métropole ;
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique, à la régulation thermique locale et à la régulation hydraulique pour une meilleure adaptation du territoire ;
- Valoriser la qualité paysagère de la métropole ;
- Promouvoir un environnement favorable à la santé et à la qualité de vie des habitants ;
- Pérenniser l'ensemble des services rendus à l'homme par la nature.

Valoriser les cours d'eau pour une trame bleue renforcée

Le territoire de la métropole nantaise s'est développé en prenant appui sur un important réseau hydrographique. Ce réseau se structure autour de la Loire terminant son parcours à l'embouchure avec l'océan Atlantique, à hauteur de Saint-Nazaire.

La Loire fait figure d'épine dorsale pour le territoire métropolitain. Vers celle-ci convergent les 42 rivières principales du territoire. Autour de cette armature bleue s'organise tout un système de zones humides et de plans d'eau.

L'Erdre et la Sèvre constituent un axe nord-sud structurant pour la métropole nantaise. Ces affluents de la Loire offrent un site de confluence exceptionnel au niveau de la centralité métropolitaine. La Chézine, dans une orientation nord-ouest/sud-est, intègre ce système de confluence, dont une partie est dissimulée sous l'urbanisation nantaise.

Le Cens, le Gesvres et l'Hocmard tout au nord, constituent des affluents de l'Erdre. Comme l'ensemble des cours d'eau, ils s'inscrivent dans des vallées plus ou moins vastes où s'implante une végétation riche mais fragile. Ces vallées qui irriguent l'espace métropolitain, représentent d'importantes coulées vertes.

Le Lac de Grand-Lieu, dont les rives nord bordent le territoire de la métropole, est un des plus grands lacs naturels de plaine français. Il est alimenté en eau par l'Ognon, la Boulogne, son affluent la Logne, et se vide par l'Acheneau au nord-ouest. Espace naturel remarquable et protégé, il constitue l'un des réservoirs de biodiversité d'importance nationale de la trame bleue métropolitaine.

La préservation et l'aménagement des grandes vallées de la Chézine, du Cens, du Gesvres ou du Charbonneau, permettent aux habitants du territoire de bénéficier, en cœur d'agglomération, d'une « nature de proximité », composée d'espaces de ressourcement et de loisirs.

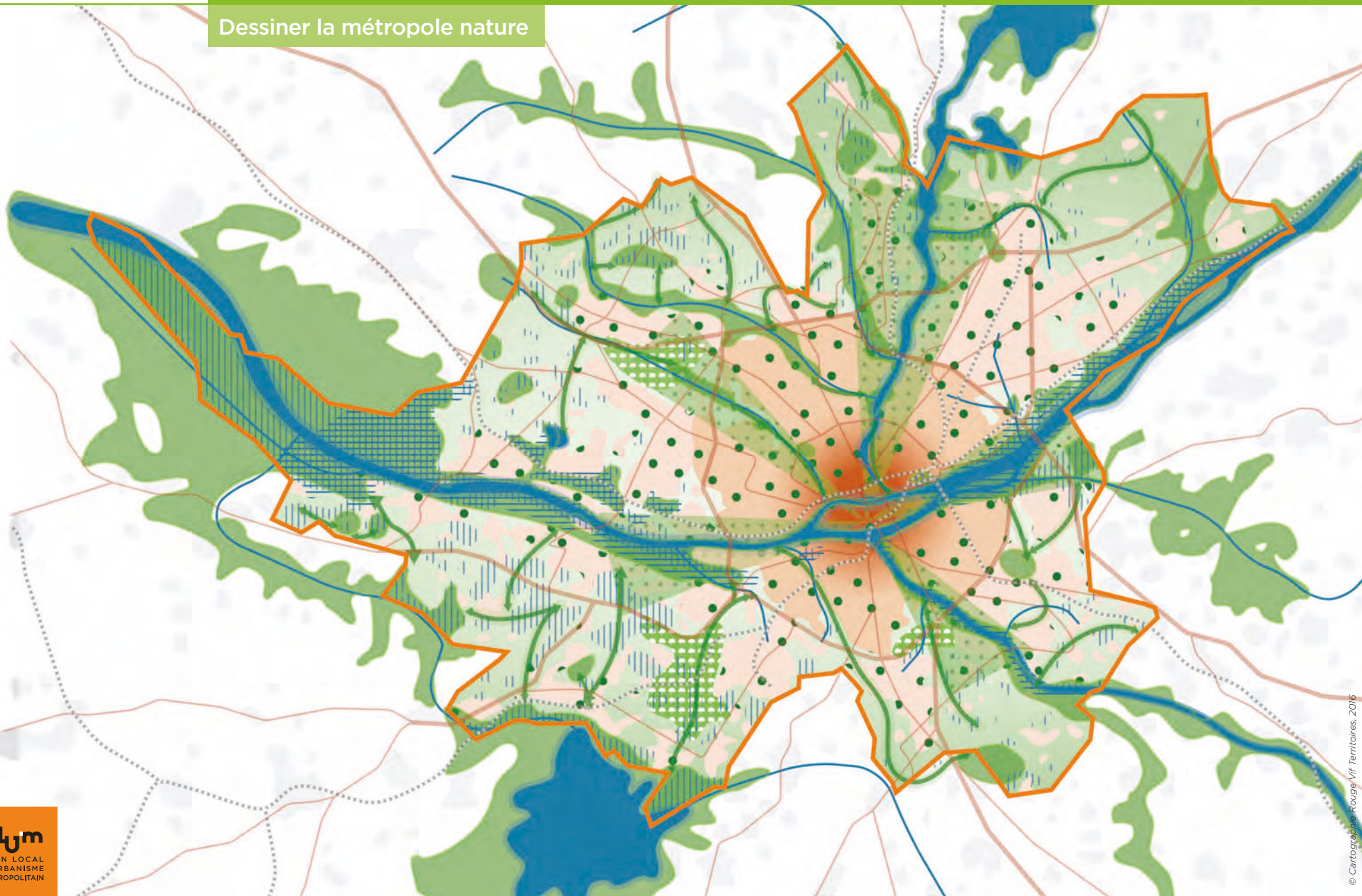


La Chaussée des Moines - Vertou.




Le petit chevelu hydrographique, bien que moins structurant, contribue également, pour peu qu'il soit intégré à l'environnement urbain de façon appropriée, à différents besoins tels que la végétalisation des espaces et la nature en ville, la régulation bioclimatique et hydraulique, la recharge des nappes phréatiques, la diversité de la vie animale et végétale.

Ce vaste réseau hydrographique de plus de 600 km constitue l'ossature de la trame verte et bleue métropolitaine. Il est donc essentiel de le protéger de toute artificialisation et de le valoriser en lui donnant toute sa place en ville.





Dessiner la métropole nature



Conforter la trame bleue

-  Protéger les cours d'eau et prendre en compte le risque inondation
-  Préserver les champs d'expansion des crues
-  Préserver les zones humides

Conforter la trame verte

-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Préserver les corridors écologiques
-  Développer les projets de forêt urbaine
-  Protéger les espaces naturels et agricoles notamment en réduisant de 50% leur consommation
-  Développer la nature en ville
-  Préserver et valoriser l'étoile verte des vallées nantaises

Proposer une urbanisation résiliente prenant en compte le cycle de l'eau dans son ensemble

Le développement urbain de la métropole doit être cohérent avec une stratégie et une gestion intégrées du cycle de l'eau qui contribuent à la qualité des eaux superficielles et souterraines, afin de :

- Préserver et restaurer la qualité des milieux humides et aquatiques à travers la trame verte et bleue métropolitaine, et notamment la protection des abords des cours d'eau et des zones humides ;
- Prévenir le risque inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement, notamment en préservant les champs d'expansion des crues d'aménagements qui feraient obstacle à leurs fonctions, en prenant en compte la topographie locale, en favorisant le libre écoulement des eaux et en réduisant l'imperméabilisation des sols ;
- Garantir une gestion intégrée des eaux pluviales dans l'aménagement urbain. Il faut limiter leurs impacts sur le régime hydraulique des cours d'eau, en sortant de la logique du « tout tuyau », en régulant les eaux à la parcelle, en favorisant l'infiltration, les techniques alternatives et la désimperméabilisation ;
- Limiter les extensions des réseaux d'eaux usées.

Renforcer les réseaux écologiques de la métropole pour développer la trame verte

La trame verte et bleue métropolitaine s'appuie sur les grands réservoirs de biodiversité situés en périphérie du territoire : l'estuaire de la Loire, les milieux bocagers, les marais de l'Erdre, la Loire amont, le marais de Goulaine et le lac de Grand-Lieu. Ces réservoirs fonctionnels influents se propagent dans les grandes vallées alluviales qui forment un réseau vert connecté à la couronne agricole et naturelle. Ces coulées vertes organisées autour des cours d'eau représentent pour la métropole une ouverture unique sur l'espace périurbain en termes de biodiversité, de paysage et de mobilités actives, qu'il s'agit de protéger et de valoriser.

Certains grands espaces naturels comme la forêt de Touffou, le bois des Gripôts et les forêts urbaines viennent compléter ces richesses écologiques.

Afin de (re)constituer un réseau écologique efficient et préserver l'équilibre du territoire, il est donc essentiel que l'espace urbanisé de la métropole soit connecté à la trame verte et bleue métropolitaine. Il est également souhaitable d'organiser des espaces de transition entre les espaces agricoles et les lieux habités existants et futurs pour préserver ce même équilibre entre les différentes fonctions du territoire.

Développer la nature en ville

Dans l'espace urbanisé, la trame verte métropolitaine est composée de l'ensemble des espaces verts, parcs, squares, jardins, potagers urbains, toitures et murs végétalisés qu'il s'agit de favoriser pour développer la nature en ville sous toutes ses formes, tout en prêtant attention aux types d'espèces plantées (impact sur la production de pollen, sur la dispersion des espèces exotiques envahissantes, influence de l'ombrage et de la réduction des vitesses de vent sur les besoins énergétiques des bâtiments, etc.).

Le développement de la nature en ville répond aux enjeux de la biodiversité tout en étant bénéfique aux habitants qui aspirent de plus en plus à une relation quotidienne à la nature. Ces espaces sont également des sources de dépollution de l'air, de rafraîchissement, d'amélioration de la qualité de l'eau et de celle des sols, des supports pour les développements du lien social et des déplacements doux et pour la valorisation du patrimoine et du paysage local.

Le projet d'Étoile verte nantaise doit permettre de révéler, d'harmoniser et de renforcer les potentialités de la trame verte urbaine et sa mise en relation avec les grands espaces naturels de la périphérie.



Forêt urbaine sud-ouest - Bouguenais.

Les forêts urbaines: relier les hommes et la nature

Pour compenser une faible proportion de massifs boisés dans la métropole, pour donner de la valeur à des surfaces agricoles en proie à la déprise et pour développer la diversité des milieux, Nantes Métropole s'est engagée depuis 2006 dans un projet de développement des « forêts urbaines ». Au fur et à mesure de leur développement, ces forêts deviennent des éléments de la trame verte et bleue métropolitaine. Il est bien question ici de développer une trame verte boisée à partir de ces forêts urbaines, et de tous les boisements existants.

Les forêts urbaines sont aussi une réponse locale aux différents défis soulevés par le changement climatique et repris dans le Plan climat air énergie territorial de Nantes Métropole. Elles permettent de :

- Développer les énergies renouvelables (bois énergie sous formes de bois-bûches, bois-plaquettes ou bois-granulés dans des systèmes de chauffage individuel ou des réseaux de chaleur collectifs) ;
- Fixer durablement du carbone dans les arbres en croissance et le matériau bois généré (charpente, piquet, meubles...) ;
- Réduire l'usage de la voiture, en offrant des espaces de loisirs et de découverte de la nature de proximité, facilement accessibles à pied, en vélo ou en bus depuis les zones urbanisées environnantes et en favorisant les activités de plein-air (randonnées à pied, à vélo, à cheval...).

AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'ADAPTER À SES PREMIERS EFFETS

Afin de lutter contre le changement climatique, le Plan climat air énergie territorial de Nantes Métropole se fixe des objectifs ambitieux.

Le projet de territoire contribuera à l'atteinte de ces objectifs. En agissant sur les formes urbaines, sur les modes de déplacement, et sur la localisation des activités, les gains en termes d'émissions de gaz à effet de serre peuvent être importants et également limiter la dépendance énergétique de la métropole, des populations et des activités.

Dans ce sens, le territoire devra rentrer dans une logique vertueuse visant à réduire la consommation d'énergie et de matières premières et à limiter les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets.

Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques

L'aménagement spatial de la métropole est le levier d'action le plus important dans la réduction de la demande d'énergie. De plus fortes densités d'emplois, de commerces et de logements ainsi que la mixité de ces fonctions urbaines diminuent les distances moyennes de déplacement pour les trajets relatifs au travail, aux achats, aux loisirs. Elles diminuent ainsi la consommation d'énergies fossiles, en construisant la métropole rapprochée, en réhabilitant le parc bâti ancien et en favorisant la production des énergies renouvelables et de récupération. Enfin, elles contribuent à optimiser et à développer le réseau de chaleur en favorisant l'intensification dans les quartiers qui sont desservis ou qui pourront l'être à terme.



* Par rapport à 2003

C'est pourquoi le PADD privilégie le développement urbain à l'intérieur du périphérique d'une part, et dans les centralités et dans les corridors des axes de transports collectifs structurants ou à vocation structurante à l'extérieur du périphérique, d'autre part.

Le développement de la mixité fonctionnelle et de la densité est une priorité. Celle-ci facilite les trajets courts et les modes actifs de déplacement et contribue à augmenter la mixité des usages.

Puisqu'en l'état des connaissances scientifiques, le changement climatique est déjà en cours et qu'il s'agit de contribuer à limiter ses conséquences, il est nécessaire :

- D'adapter la conception du développement urbain de la métropole au réchauffement climatique mais aussi aux risques climatiques extrêmes (tempête, sécheresse, canicule, inondation...);
- D'encourager la conception bioclimatique dans les aménagements urbains;
- De développer une meilleure efficacité énergétique des équipements, des constructions qu'elles soient à vocation résidentielle ou d'activités.

Encourager la mobilisation des énergies locales

Afin d'atteindre l'objectif de **multiplier par trois la production** d'énergies renouvelables et de récupération de la chaleur produite par l'incinération des déchets, par les installations de réfrigération, etc., d'ici 2030, la mobilisation des différentes sources locales d'énergie sera privilégiée: solaire thermique et photovoltaïque, bois, éolien, déchets agricoles, biodéchets, hydraulique, géothermie, énergie de récupération. Cela se traduit par les orientations suivantes:

- Développer le réseau de chaleur urbain;
- Favoriser un développement massif d'installations solaires thermiques et photovoltaïques sur toitures ou espaces artificialisés dans le respect du patrimoine local;
- Développer les énergies renouvelables dans les grands projets urbains et prévoir l'implantation d'unités de production, en particulier sur les toitures pour l'énergie solaire;

- Développer la valorisation énergétique des déchets résiduels pour économiser des combustibles et des matières premières, pour diminuer le prix de traitement des déchets urbains et contribuer au développement de l'économie circulaire;
- Poursuivre l'expérimentation engagée dans certaines zones d'aménagement concerté pour permettre l'utilisation des énergies renouvelables au moins à hauteur de 40 % des consommations d'énergie.



Le développement du réseau de chaleur urbain

Le réseau de chaleur Centre-Loire est alimenté à plus de 80 % par des énergies renouvelables et de récupération, à savoir de la biomasse issue de résidus de bois et de la chaleur récupérée après incinération des déchets de l'usine de valorisation énergétique des déchets, l'appoint se faisant au gaz. Le réseau de chaleur Nord-Chézine complétera la desserte.

En 2020 environ 30 000 logements et de nombreux bâtiments publics et privés seront raccordés à l'un des six réseaux du territoire.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DES HABITANTS

Organiser le développement urbain en tenant compte des enjeux de santé environnementale est essentiel pour répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité de vie visés par le PLUm.

La prise en compte des nuisances et des pollutions dans l'organisation du développement urbain s'effectue à différentes échelles et interagit avec les autres dimensions environnementales (énergie, biodiversité, changement climatique...).

Limitier les sources de nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air

Limitier les sources de nuisances passe tout d'abord par la recherche d'un équilibre entre la satisfaction des besoins des habitants en termes de déplacements, communications numériques, activités économiques, traitement des déchets... et les nuisances engendrées par les moyens employés pour satisfaire ces besoins. En milieu urbain, la principale source de nuisances sonores et de pollution de l'air est celle du trafic automobile.

Le trafic urbain des véhicules automobiles sera modéré par:

- Le développement des modes de transport peu ou pas polluants;
- La diminution de la circulation de transit à l'intérieur du périphérique et la création de parcs-relais aux entrées de ville et à proximité des pôles d'échanges multimodaux;
- La poursuite des actions de régulation de la vitesse et du trafic en ville, pour résorber la congestion urbaine;
- Le développement des zones apaisées avec une vitesse limitée à 30 km/h ;
- La prise en compte dans les aménagements urbains des mesures de protection locales pour réduire l'exposition des usagers.

Réduire l'exposition de la population aux risques

La métropole entend **développer la culture du risque et anticiper la vulnérabilité du territoire** par rapport à l'ensemble des risques naturels (inondations, mouvement de terrain, retrait-gonflement des argiles...) en prévoyant autant que possible dans les aménagements urbains ou les procédés de construction les mesures permettant de réduire la vulnérabilité des biens et de garantir la sécurité des personnes.

L'inondation constitue le risque naturel majeur pour la métropole. Il concerne environ 10000 habitants dans ce territoire d'eau où les phénomènes hydrographiques naturels doivent être pris en compte. Il s'agit donc de protéger de toute urbanisation les champs d'expansion des crues le long de tous les cours d'eau, de prendre en compte la topographie locale et le libre écoulement des eaux dans la façon d'aménager et de construire et de réduire l'imperméabilisation des sols.

Concernant les risques technologiques, installations classées pour l'environnement, transport de matières dangereuses et risque pyrotechnique, il est nécessaire de préserver des espaces indispensables aux activités et aux infrastructures tout en garantissant la santé et la sécurité des populations par des implantations judicieuses et adaptées à leur environnement.

Les rayonnements électromagnétiques font partie à ce jour des risques émergents. Ils pourraient nécessiter à l'avenir une meilleure prise en charge, dans les éléments et matériaux de construction, pour garantir une exposimétrie la plus faible possible et cela quelles que soient les sources contributrices.

Réduire l'exposition de la population aux nuisances et aux pollutions

À l'échelle globale, la limitation de l'étalement urbain par le renforcement des centralités axé sur la métropole rapprochée réduit les distances de déplacements et concentrent les habitants et les actifs là où sont offerts les services urbains, ce qui est globalement positif en termes d'émissions de polluants.

Qu'est-ce qu'un espace de ressourcement ?



Un espace de ressourcement est un espace de proximité aux qualités micro-climatiques, sonores, olfactives et paysagères propices au bien-être des habitants. Ce type d'espace, situé en zone urbaine plutôt dense, permet aux habitants d'un quartier d'être plus au calme dans un environnement moins pollué avec des températures plus fraîches en été. La présence du végétal mais aussi de l'eau est un facteur important pour atteindre cette exigence. C'est également, à l'échelle du quartier, l'offre d'espace de rencontre pour les habitants.



Néanmoins cela peut conduire à concentrer la population là où les nuisances sont les plus fortes, pollution sonore, de l'air, sols pollués, etc.

Ainsi, lors de l'aménagement d'une centralité, d'un axe routier ou d'un quartier, une attention sera portée à la détermination de l'emplacement des différentes fonctions (activités, logements, bureaux, services, loisirs...) et à la forme urbaine qui influent directement sur le niveau d'exposition de la population aux nuisances. Sera également prévue, dans la mesure du possible, la création d'espaces de ressourcement.

Organiser le développement urbain pour réduire les consommations d'énergie

-  Promouvoir un développement urbain mixte en tissu aggloméré
-  Protéger les espaces naturels et agricoles

Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables

Articuler développement urbain et réseau de chaleur urbain

Equipements gérés/accompagnés par Nantes Métropole

-  Secteur avec un réseau existant à développer
-  Secteur à potentiel
-  Chaufferie Existante / En projet

Favoriser l'utilisation de l'énergie solaire

Equipements gérés/accompagnés par Nantes Métropole


-  Photovoltaïque
-  Solaire thermique
- Existant / En projet*

Encourager la valorisation énergétique des déchets

Equipements gérés/accompagnés par Nantes Métropole

-  Unité de valorisation énergétique des déchets ménagers
-  Biogaz / Méthanisation
- Existant / En projet*


Préserver de l'urbanisation les sites potentiels pour le développement du grand éolien

-  Sites potentiels de grand éolien

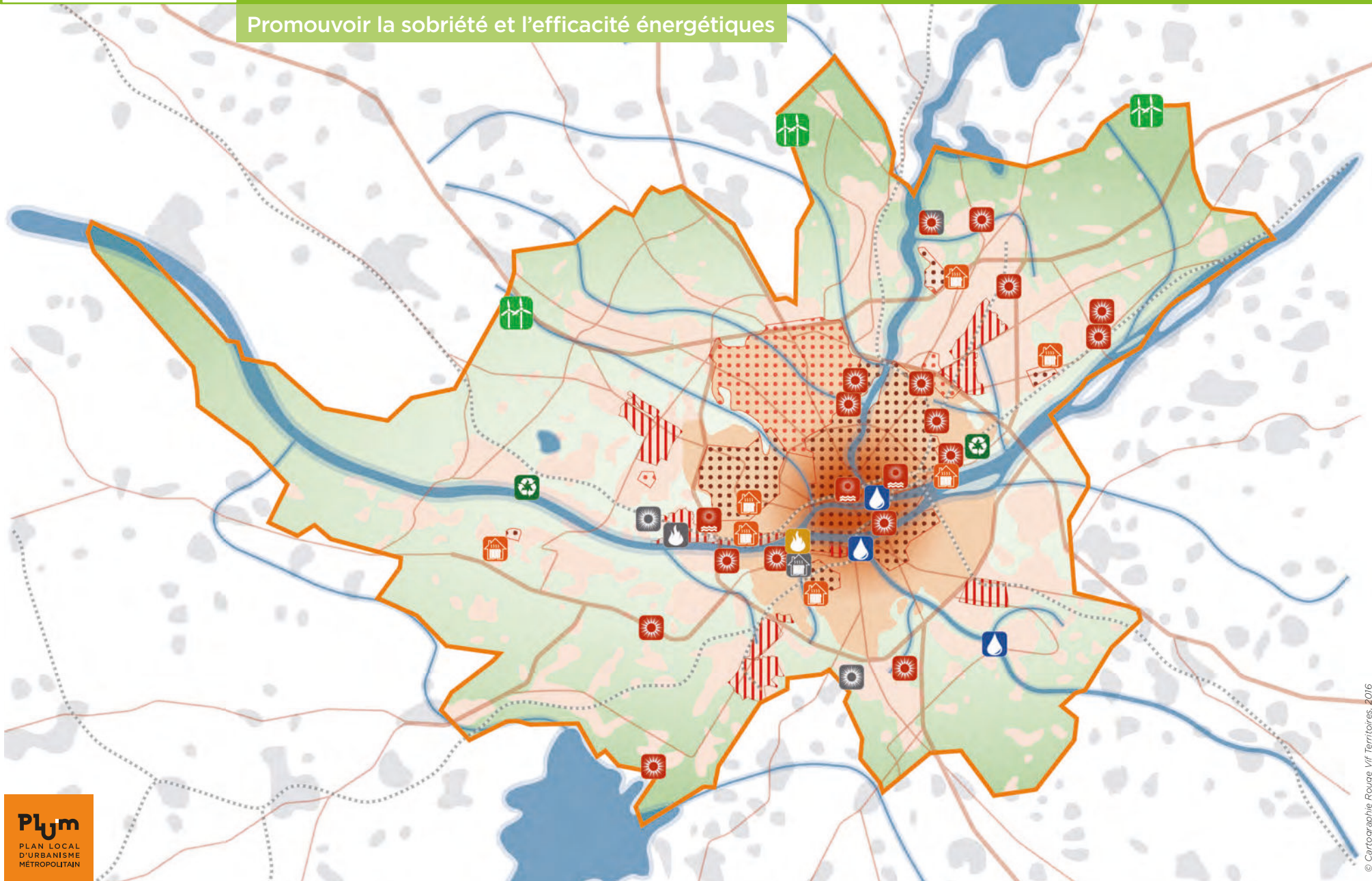
Favoriser l'utilisation de l'énergie hydraulique

-  Développer le potentiel hydraulique de la Loire
-  Autres sites de potentiels hydrauliques

Promouvoir l'utilisation de l'énergie de récupération produite par les entreprises

-  Principaux sites industriels

Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques



© Cartographie Rouge Vif Territoires, 2016

1.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES

1.2 Les orientations en matière de développement économique

ENJEUX

La métropole nantaise doit répondre à quatre enjeux majeurs en matière de développement économique :

- Créer les conditions du maintien et du développement du système productif métropolitain afin de préserver la diversité des activités économiques et des emplois,
- Améliorer le niveau d'excellence des filières et compétences métropolitaines stratégiques afin de renforcer l'attractivité de l'estuaire de la Loire,
- Consolider la cohésion sociale et territoriale de la métropole et contribuer à mettre en œuvre un modèle de développement durable et équilibré,
- Développer l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.

En termes d'économie productive, il s'agit de conserver un socle industriel solide, moteur du développement économique, et de réussir la mutation industrielle de la métropole intégrant l'expansion des outils de simulation, de numérisation et de robotisation (usine du futur), et le développement de l'innovation et de la créativité (design industriel).



Site universitaire et de recherche - Campus de Nantes.

Pour l'économie présentielle qui répond aux besoins des habitants et des usagers du territoire, les enjeux sont d'encourager le développement de l'économie de proximité et les besoins générés par la croissance démographique et par le vieillissement de la population. Cette économie est pourvoyeuse d'emplois pas ou peu délocalisables.

L'agriculture doit doublement participer au renforcement de l'économie présentielle en pérennisant l'espace agricole sur le long terme afin de pouvoir répondre aux besoins d'approvisionnement local et au développement de l'économie productive pour sa composante agro-alimentaire.

Enfin, le développement commercial doit trouver son équilibre entre d'un côté le rayonnement et l'intégration urbaine des grandes polarités commerciales, au premier rang desquels la centralité métropolitaine, déjà présentes sur le territoire et d'un autre côté la réponse aux besoins de proximité et d'animation urbaine au quotidien dans le respect du SCoT de Nantes-Saint-Nazaire et du Schéma directeur d'urbanisme commercial de la métropole.

La métropole nantaise dynamique au plan économique et attractive doit pourtant veiller à atténuer les écarts socio-économiques qui ont tendance à se creuser entre les différents territoires, et à mener des actions particulières en faveur des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MÉTROPOLE NANTAISE À L'HORIZON 2030

La stratégie de développement économique de la métropole a pour objectifs d'une part de renforcer son attractivité internationale et européenne, d'autre part d'assurer l'équilibre et la cohérence de l'offre économique de proximité, afin de permettre la poursuite d'une dynamique de développement de l'emploi pour tous. Celle-ci prend appui à la fois sur la compétitivité de son économie productive et sur la vitalité de son économie présentielle.

Le PADD met en œuvre des moyens pour assurer le développement économique de la métropole en participant à l'objectif de **création de 60 000 emplois à l'horizon 2030**, se répartissant à parts égales entre les emplois productifs (industrie, logistique, numérique et services aux entreprises) et les emplois présentiels (artisanat, commerce, services aux personnes et tourisme).

Cet objectif prend en compte les données démographiques prospectives et l'évolution attendue des emplois au vu des tendances observées ces dernières années.

À cet objectif quantitatif s'ajoute un objectif spatial de meilleure répartition des emplois entre le nord et le sud de la métropole, avec une volonté de rééquilibrage au profit du Sud-Loire.

Ces objectifs globaux doivent trouver leur traduction dans les orientations suivantes :

- Engager la requalification et le renouvellement des sites industriels anciens ;
- Assurer la réalisation des projets structurants



Quai des Antilles - Ile de Nantes.

dédiés au développement des filières stratégiques métropolitaines ;

- Inscrire les sites universitaires et de recherche dans la dynamique de développement urbain afin d'en faire de véritables lieux de rencontre au service de l'économie de la connaissance ;
- Accompagner la transition numérique et énergétique de l'économie métropolitaine et valoriser les potentiels de développement liés à l'économie numérique et à la croissance verte ;
- Anticiper les mutations économiques et sociales et stimuler les différentes formes d'innovation et d'expérimentation au service de l'emploi pour tous ;
- Affirmer les centralités, au premier rang desquelles la centralité métropolitaine, et les polarités économiques de proximité dans une logique de mixité fonctionnelle et de qualification de l'offre de services ;
- Mettre en valeur les spécificités territoriales et les potentiels de création d'activités et d'emplois induits et assurer une veille et un suivi des nouvelles formes de travail (télétravail, tiers lieux) susceptibles de présenter des impacts sur l'organisation de l'offre d'accueil d'entreprises ;
- Mettre en place un management environnemental des espaces économiques afin de favoriser leur intégration urbaine, notamment en termes de densité, de mobilité et de services urbains, et la transition vers une économie circulaire.

+60 000 emplois à l'horizon 2030

50% des emplois liés
à l'économie productive

50% des emplois liés
à l'économie présentielle

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE DE LA MÉTROPOLE

Développer les filières et compétences métropolitaines stratégiques

Dans un contexte où les territoires doivent s'adapter constamment à la mondialisation et aux conditions toujours renouvelées des productions et des échanges, Nantes Métropole poursuit une politique volontariste pour susciter le développement de l'innovation et de l'emploi en structurant les filières économiques métropolitaines autour des priorités suivantes :

- **Les technologies avancées de production** pour renouveler les modes de production dans le cadre de l'usine du futur, concevoir et réaliser les transports du futur, fabriquer des ensembles complexes faisant intervenir des matériaux avancés et des structures hybrides ;
- **L'économie maritime** pour renforcer la construction navale et nautique, promouvoir les énergies marines renouvelables et l'éolien offshore, et conforter l'activité portuaire ;
- **L'alimentation et la santé** pour assurer la qualité et la sécurité alimentaires et le bien-être notamment par le développement de la médecine personnalisée et des thérapies innovantes autour du futur CHU ;
- **La ville intelligente et créative** fondée sur le croisement de la mobilité, du numérique, de l'innovation créative et de la performance énergétique au service d'un modèle urbain qui repose sur les nouveaux usages et les nouvelles attentes sociales ;
- **L'économie verte** pour développer des systèmes de production responsables, économes en ressources et faiblement producteurs de déchets, innovants et contributeurs à la transition énergétique.

Le déploiement des filières stratégiques métropolitaines s'accompagne de la réalisation de projets économiques structurants destinés à constituer



Futur CHU - Île de Nantes.

ou conforter des pôles d'excellence de dimension internationale et mettre en visibilité les ressources de la métropole dans ces domaines.

Ces principaux projets sont :

- Le pôle industriel d'innovation Jules Verne dans le domaine des matériaux et de l'industrie du futur ;
- Le Bas-Chantenay dans le champ de l'économie maritime, autour du nautisme et des énergies marines renouvelables ;
- Les pôles Géraudière et Océane pour la filière alimentaire ;
- Le Quartier de la Santé de l'île de Nantes et le pôle technologies médicales de Laënnec ;
- Le Quartier de la Création dans le champ des industries culturelles et créatives et du numérique.

Le développement de ces thématiques prend en compte les enjeux et les compétences liés aux transitions énergétique et numérique, ainsi qu'aux industries culturelles et créatives pour :

- Accompagner la transformation de l'économie métropolitaine ;
- Conforter l'économie numérique et la croissance verte.

Développer les filières et compétences métropolitaines stratégiques

- Assurer la réalisation des grands projets structurants

Renforcer l'appareil de formation et de recherche (Campus Nantes)

- Inscrire les sites universitaires dans la dynamique métropolitaine

Développer l'infrastructure numérique métropolitaine (Nantes Networks)

- Déployer le réseau Très Haut Débit métropolitain

Renforcer le socle industriel et logistique et améliorer la qualité des sites

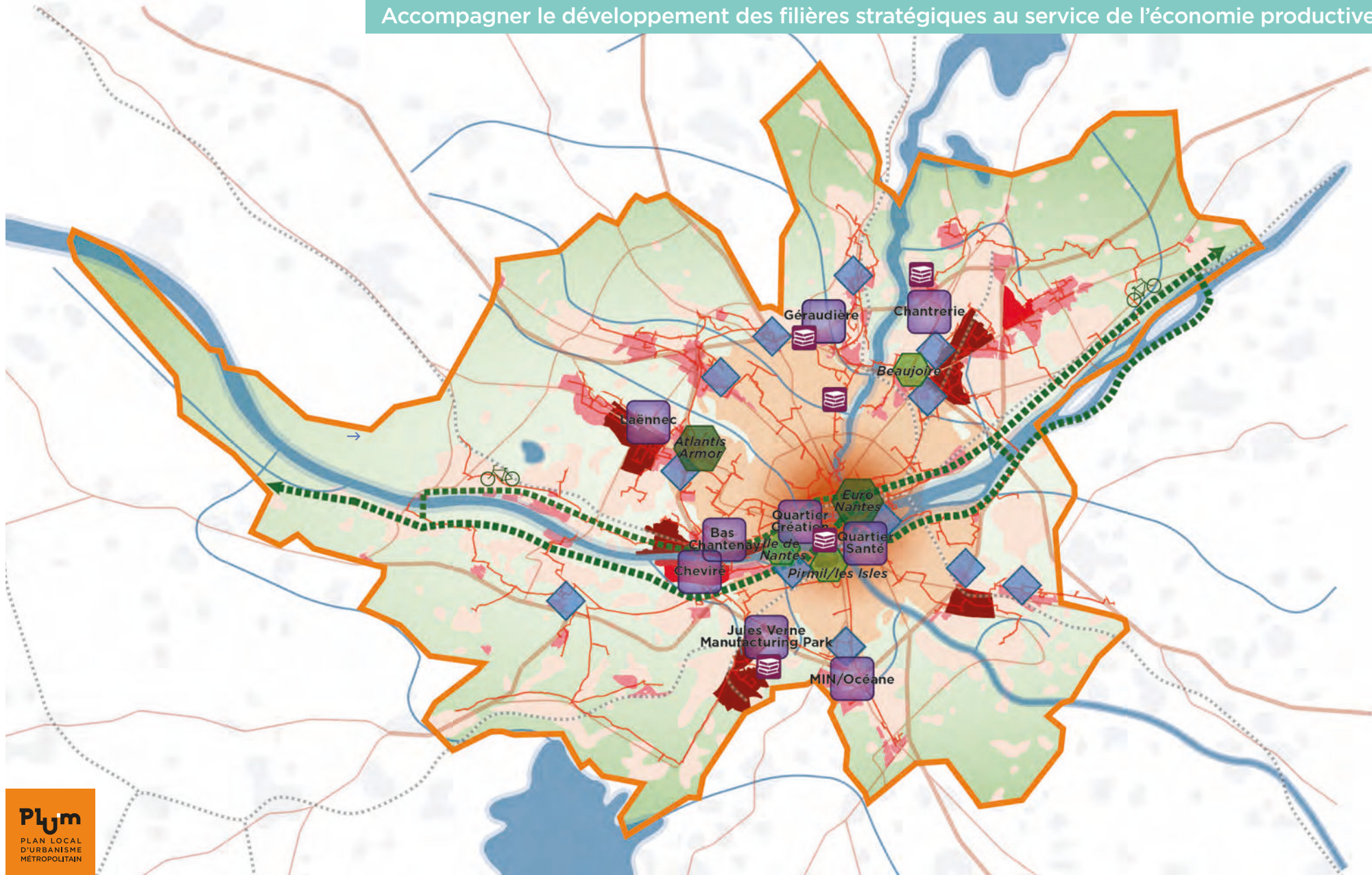
- Engager la requalification des sites industriels majeurs
- Promouvoir les sites logistiques majeurs
- Conforter les sites d'activités existants

Affirmer la vocation commerciale, tertiaire et touristique

- Conforter la centralité métropolitaine
- Conforter les grands sites tertiaires existants
- Accompagner le développement des pôles tertiaires
- Qualifier les pôles commerciaux majeurs
- Valoriser le potentiel touristique (parcours Loire à vélo)

Source : AURAN

Accompagner le développement des filières stratégiques au service de l'économie productive



Renforcer l'appareil de formation, de recherche et d'innovation métropolitain

Le développement économique et de l'emploi de demain repose pour l'essentiel sur l'innovation et sur l'adaptation de l'offre de formation supérieure et des travaux des équipes de recherche publique et privée.

Il devient ainsi capital de tisser des liens forts entre l'université, les grandes écoles et les entreprises du territoire afin de développer une meilleure connaissance des attentes et des besoins des acteurs économiques, et de faciliter les coopérations et synergies positives entre les entreprises, les établissements de formation et les laboratoires de recherche. Il s'agit ici tout autant des innovations et de leur développement, que des besoins en termes de métiers et de compétences.

C'est le sens de la démarche Campus Nantes engagée par Nantes Métropole en collaboration avec l'ensemble des acteurs métropolitains de la formation et de la recherche qui dotent la métropole d'un schéma directeur des sites universitaires et favorisent la collaboration entre les différentes structures de formation et de recherche et la métropole.



La cantine numérique - Nantes.



Le pôle industriel d'innovation Jules Verne

L'Institut de recherche technologique Jules Verne dédié aux technologies avancées de production composites, métalliques et structures hybrides, doit devenir dans les dix ans le centre de gravité d'un campus d'innovation technologique de dimension mondiale.

Il regroupera, sur un même site à Bouguenais et à Saint-Aignan de Grand Lieu, des industriels, des établissements de formation, des laboratoires de recherche appliquée publics et privés et des plateformes technologiques proposant notamment des moyens de prototypage et de démonstration industrielle.

L'ensemble de ces acteurs partagent l'ambition d'intensifier la dynamique « Industrie-Recherche-Formation » pour permettre de véritables sauts technologiques, source de compétitivité et de pérennité pour les entreprises et l'industrie française.

L'objectif de la démarche est d'accompagner les projets académiques et scientifiques s'inscrivant dans la logique de développement des pôles d'innovation prioritaires de la métropole de façon à renforcer le niveau d'excellence des compétences territoriales dans ces domaines, et de conduire une politique globale d'aménagement des sites universitaires métropolitains destinée à conforter la place de l'université dans la ville et à améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants nantais.

Il convient d'autre part de mieux articuler les différentes interventions de l'écosystème d'innovation métropolitain au service de la valorisation économique de la recherche et de la création d'activités nouvelles.

Développer l'écosystème numérique nantais et assurer la transformation numérique de l'économie métropolitaine

Il s'agit d'une part de renforcer les compétences numériques du territoire sur les trois niveaux d'intervention suivants :

- Accompagnement des start-up numériques proposant de nouvelles applications ou de nouveaux services numériques (French Tech Nantes);
- Qualification des emplois et des compétences nécessaires au développement de l'économie numérique (démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales);
- Mobilisation des compétences et des capacités d'innovation numérique au service du développement de la ville intelligente et de l'expérimentation de nouveaux usages ou de nouveaux services (City lab).

Il convient d'autre part de mettre les compétences et infrastructures numériques au service de la digitalisation de l'ensemble de l'économie métropolitaine :

- Accompagnement des entreprises locales dans la phase de transition numérique afin de leur permettre de sauvegarder leur compétitivité et de renouveler leur attractivité;
- Déploiement des réseaux à très haut débit (THD) afin de mettre à disposition des entreprises des outils de conception et de communication numériques puissants et innovants.



Web2Day - Nantes.

Accélérer la transition énergétique de l'économie métropolitaine créatrice d'emplois locaux

Il faut accélérer la prise en compte par les TPE/PME d'un modèle de développement sobre et efficace pouvant s'appuyer sur la responsabilité sociétale des entreprises ; il porte notamment sur la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle.

Il procède également de la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales de façon à mieux anticiper leur évolution et à s'inscrire dans le mouvement de la transition écologique et énergétique de la métropole. Celle-ci fait appel aux moyens de recherche et d'innovation, ainsi qu'aux opportunités d'expérimentation.

Les filières à développer selon ces principes sont en particulier : l'économie circulaire en lien avec le bâti, la rénovation du bâtiment et l'habitat, l'alimentation avec les circuits courts, les déplacements avec l'utilisation du vélo par les entreprises, les énergies renouvelables, la filière bois.

Conforter le socle industriel et logistique au service de l'économie productive métropolitaine

Prenant appui sur un enracinement historique, l'industrie métropolitaine a vocation à se maintenir et à se renouveler autour des filières liées au manufacturing (aéronautique, construction navale et énergie) ainsi qu'à l'alimentation et à la santé.

Le renforcement de l'économie productive métropolitaine s'incarne dans la réalisation de projets structurants destinés à fédérer les compétences technologiques et économiques et à mettre en visibilité l'offre territoriale de services dans les domaines concernés.

On peut citer par exemple :

- Le développement des entreprises autour de l'usine du futur sur le pôle industriel d'innovation Jules Verne ;
- La réalisation du pôle agro-alimentaire MIN/Océane à Rezé ;
- La création du parc d'activités dédié aux technologies et dispositifs médicaux sur le site de Laënnec à Saint-Herblain en complément du quartier de la santé de l'île de Nantes.

Le maintien de l'aéroport nécessitera la mise en adéquation des équipements en lien avec la croissance du trafic aérien et le développement du pôle industriel d'innovation Jules Verne.

La consolidation du système productif nantais requiert la requalification et le renouvellement urbain économique des principaux sites industriels anciens (Bas Chantenay, Centre Industriel, D2A, Nant'Est Entreprises, Vertonne, ZI Carquefou) qui composent l'ossature de l'offre d'accueil territoriale.

Le réaménagement du pôle logistique de Cheviré participe également au développement des filières industrielles métropolitaines.

Organiser le développement tertiaire de la métropole

Le rayonnement tertiaire de la métropole prend appui sur la centralité métropolitaine avec le développement d'Euronantes autour de la nouvelle gare centrale et dans l'aménagement de l'île de Nantes, et autour de la dynamique créée par le renouvellement urbain de Pirmil Les Isles.

Pour compléter l'offre en foncier et pour accueillir et développer des activités relevant des services et du secteur tertiaire qui constituent les principaux vecteurs de création d'emplois aujourd'hui, il conviendra en sus du renforcement de la centralité métropolitaine :

- De structurer une offre tertiaire qualifiée dans le nord et nord-est de la métropole, notamment dans les secteurs de la Beaujoire et de la Babinière ;
- De permettre l'émergence d'une offre structurante dans le Sud-Loire, dans les pôles et axes de développement (IRT Jules Verne, pôle Océane, porte et gare de Vertou) ;
- De réguler et de concentrer l'offre tertiaire dans le



Airbus - Bouguenais.

nord-ouest autour des secteurs d'Atlantis / Ar Mor, d'Angevinière / Sillon de Bretagne et de Forum / Bois Cesbron.

Privilégier le développement commercial dans les centralités

L'ambition économique de la métropole doit se traduire par la densification et la qualification de l'offre commerciale de la centralité métropolitaine, notamment par l'implantation de nouvelles enseignes porteuses d'attractivité.

Renforcer la contribution du tourisme au développement économique et à l'attractivité métropolitaine

Parce qu'il est un secteur économique offrant d'importantes possibilités de croissance, le tourisme est un levier essentiel de développement et d'attractivité, contribuant à créer de la valeur et des emplois à tous niveaux de qualification et non délocalisables.

La métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique originale et ambitieuse, en collaboration avec le tissu économique et culturel local, pour devenir une destination urbaine renommée, et renforcer son attractivité et son rayonnement au plan national et européen, auprès des clientèles de loisirs et d'affaires.

S'agissant du tourisme d'affaires, l'objectif est de développer le secteur de la rencontre professionnelle (l'organisation de séminaires, de voyages d'études, de conférences et autres salons), car celui-ci est source de retombées économiques importantes pour tous les acteurs de la chaîne touristique, notamment les hôteliers. En outre, le secteur des rencontres professionnelles promeut la destination auprès de touristes d'affaires qui reviendront soit comme touristes d'agrément, soit pour développer des projets sur un territoire qui aura su les séduire.

S'agissant du tourisme d'agrément, les objectifs sont d'asseoir Nantes comme une destination recherchée



Un exemple d'agriculture péri-urbaine, illustration des circuits courts

Les circuits courts sont définis par un nombre réduit d'intermédiaires (un au maximum) entre producteur et consommateur. Ils s'accompagnent généralement d'une réduction des distances parcourues par les produits mis en vente.

Concrètement, le circuit comprend la vente directe par le producteur – cueillette, vente à la ferme, participation à une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)... – et la vente par un unique intermédiaire via les commerces de proximité par exemple.

Pour le producteur, c'est un véritable choix humain et économique. En effet, les circuits courts favorisent un réel échange avec le consommateur, supposent d'élargir la gamme de produits et de respecter les saisons. Ils apportent plus d'indépendance face aux fluctuations économiques.

Enfin, les circuits courts améliorent la traçabilité des produits, soutiennent la création d'emplois locaux, valorisent les produits du territoire, et incitent à une meilleure prise en compte de l'environnement.

de courts séjours urbains, en particulier pendant l'été, les périodes de vacances scolaires et les week-ends; de conforter Nantes comme porte d'entrée du Grand Ouest et de la positionner comme une étape incontournable sur le marché des séjours itinérants (Bretagne, Loire...); de favoriser la découverte de la métropole par la mise en valeur des principaux atouts de son territoire, notamment selon les axes prioritaires de développement suivant:

- Le tourisme urbain culturel, soutenu l'été par une programmation événementielle (Le Voyage à Nantes), et à l'année (week-ends et vacances scolaires) par une offre culturelle et patrimoniale attractive;
- Le vélo tourisme, à travers la mise en tourisme de deux itinéraires cyclables majeurs de Nantes Métropole: la Loire à Vélo et la Vélodyssée;
- La Loire, *via* la conception de nouveaux produits, « objets » et animations touristiques permettant notamment le développement et la valorisation de la collection Estuaire;
- Le vignoble de Nantes, par la conception d'aménagements, d'équipements ou d'événements, valorisant les produits et savoir-faire locaux, les paysages et les sites remarquables;
- La gastronomie, *via* la mise en œuvre et/ou l'accompagnement de projets et d'opérations de valorisation d'une cuisine de produits, reflet de la qualité et de la diversité de la production du territoire (par exemple, Les Tables de Nantes, ou encore le projet de restauration dans les Halles 1 et 2 bis Alstom sur l'Île de Nantes);
- L'itinérance, par la création de parcours « hors des sentiers battus », reliant Nantes à de grands spots touristiques captant des clientèles internationales (exemple: Nantes > Le Mont Saint-Michel).

Sur le plan du développement urbain, il s'agit notamment de veiller à la prise en compte de l'objectif de développement touristique dans la conduite des projets structurants du territoire, qu'il s'agisse de renforcer l'identité de Nantes-ville créative ou d'intégrer les usages et pratiques touristiques (projets Gare, CHU, nouveau parc de l'Île de Nantes, Parc Naturel Régional Estuaire...).

Développer une offre de loisirs au service du rayonnement et de l'attractivité de la métropole

Le développement de l'offre artistique, culturelle, sportive et de loisirs si elle est de qualité, participe à l'attractivité notamment résidentielle de la Métropole. À ce titre, il répond à la fois aux besoins et aux modes de vie des habitants mais également au positionnement en termes d'image et de rayonnement de la métropole.

La métropole envisage de permettre la création d'une offre de loisirs à vocation régionale - voire nationale. Cette offre devra contribuer par son rayonnement et son attractivité au développement économique et touristique de la métropole. Celle-ci devra également répondre aux attentes de la clientèle locale par sa vocation de loisirs, de détente et de convivialité touchant tous les publics.

Idéalement, cette offre sera développée à proximité d'un pôle commercial existant, bien connecté aux dessertes inter-régionales mais aussi facilement accessible, notamment par les transports en commun, depuis l'ensemble de la métropole.



Le Voyage à Nantes - Quartier Bouffay.

RENFORCER L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE DE PROXIMITÉ

Soutenir une agriculture durable de proximité et favoriser le développement des filières locales d'approvisionnement et des circuits courts

La politique agricole de la métropole nantaise vise à garantir :

- La pérennisation des espaces et des activités agricoles, notamment par la protection d'au minimum 15 000 hectares de zones agricoles durables, la reconquête des friches et l'accompagnement des filières ;
- Le développement d'une agriculture durable de proximité et de qualité, notamment par le maintien des exploitations existantes et par l'installation de nouvelles exploitations ;
- Le développement des filières agro-alimentaires valorisant le territoire et pourvoyeuses d'emplois non délocalisables ;
- Le développement des échanges, de la proximité et de l'interrelation entre lieux de production et lieux de consommation, en favorisant l'agriculture et les fermes urbaines ;
- Le renforcement de la place et du rôle de l'agriculture sur le territoire, dans sa relation au consommateur pour l'équilibre du territoire, notamment le maraîchage, la vigne et la production laitière ;
- La structuration des filières locales d'approvisionnement en produits locaux et durables, et l'émergence d'un projet alimentaire territorial ;
- La diversification des types de productions - et des façons de produire - en cohérence avec les terroirs et les paysages.

Renforcer la mixité fonctionnelle au sein des polarités économiques de proximité dans le tissu urbain constitué et favoriser ainsi la diversité des activités et des emplois

La présence dans le tissu urbain d'activités économiques joue un rôle fondamental, en particulier dans l'animation du territoire ; il s'agit ainsi de favoriser autant que possible le développement de la mixité urbaine, de permettre une diversification et une densification du tissu urbain existant, en particulier dans les centralités et dans les polarités de proximité (commerce, artisanat, services résidentiels).

Il s'agit aussi de concevoir les nouveaux quartiers en intégrant d'emblée cet objectif de mixité. Pour les activités qui ne pourraient pas trouver place dans la ville existante, par exemple les activités artisanales générant des nuisances ou stockant des produits à risque, il convient de dégager une offre supplémentaire en priorité dans les parcs d'activités existants, et en dernier ressort dans de nouvelles zones en extension urbaine.

Assurer l'équilibre territorial des activités économiques et des emplois par une offre foncière et immobilière adaptée

40% des emplois métropolitains sont localisés dans les parcs d'activités dont il convient d'engager la requalification et la modernisation afin de :

- Optimiser l'usage du foncier en vue d'une densification des occupations ;
- Qualifier les espaces publics et le bâti professionnel et plus largement favoriser l'insertion urbaine et la performance énergétique des espaces économiques ;
- Améliorer les conditions d'accès et de desserte tous modes ;
- Favoriser l'implantation de nouveaux services nécessaires aux salariés (restauration, structures d'accueil de petite enfance, équipements de proximité), aux entreprises (sous-traitance, nettoyage, entretien, maintenance), et la mutualisation de services (déchets, énergie, stationnement, ressources numériques...).